



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
du Trésor

ETUDES COMPARATIVES
INTERNATIONALES

Pêche à la légine

Juillet 2023

Les services économiques de sept pays (Chine, Etats-Unis, Japon, Argentine, Australie, Chili, Corée du Sud) et notamment le réseau des conseillers pour les affaires agricoles ont été sollicités pour réaliser un travail dans le cadre d'une mission sur le contingentement de la pêche à la légine australe dans les ZEE des îles Crozet et Kerguelen dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF). La légine est un poisson blanc dont le prix élevé, pouvant atteindre 80€/kg pour le consommateur, s'explique par sa qualité, une demande externe forte et une production globale limitée (environ 30 000 tonnes au plan mondial). Les travaux s'intéressent principalement à deux aspects : (i) les perspectives du marché dans les trois pays qui constituent l'essentiel des ventes de légine française (Etats-Unis, Chine, Japon), et (ii) l'étude de quatre pays concurrents de la France (Australie, Chili, Argentine, Corée du Sud) dans leur gestion de la pêche à la légine.

L'évolution des ventes de légine dans trois marchés très différents : le Japon, la Chine et les Etats-Unis.

Le Japon, un marché qui a donné ses lettres de noblesse à la légine avant de devenir marginal aujourd'hui

C'est le Japon qui a créé le marché de la légine au cours des années 1990 pour compenser les difficultés d'approvisionnement en morue charbonnière du Pacifique Nord. Le Japon a longtemps été un marché majeur : en 1998, les importations s'élevaient à 20 000 tonnes de légine. Cependant, la forte hausse des prix de ce poisson explique la quasi-disparition du marché de la légine. La France est aujourd'hui absente de ce marché alors qu'elle détenait encore une part de marché de 15% en 2010. La consommation de légine se concentre aujourd'hui sur les marchés américain et chinois.

La Chine, un marché de premier plan pour la légine qui reste soumis à des décisions politiques

La Chine est à l'origine de la forte hausse des prix pour ce produit à partir de 2016 où ce poisson a une image de qualité gustative et de produit-santé, issu d'un océan vierge. La légine y est commercialisée sous le nom de « charbonnier français » et les petites légines françaises y sont particulièrement bien valorisées. La France est ainsi le premier pays exportateur avec une part de marché de 50%, soit environ 50 M€. Toutefois, dans ce pays, des restrictions sanitaires peuvent interrompre les flux commerciaux du jour au lendemain comme ce fut le cas lors de la crise sanitaire, entraînant une forte chute des cours mondiaux. Aujourd'hui, la demande chinoise est forte et explique la reprise des cours.

Les Etats-Unis, premier marché au monde pour la légine

Les Etats-Unis constituent aujourd'hui le premier marché pour la légine avec des consommations de 340M d'euros. Le Chili et l'Argentine sont des fournisseurs importants avec la Corée du Sud tandis que la France n'a que la 4^{ème} place avec des importations d'environ 40 M€. La légine a fortement pâti de la pêche illégale pratiquée entre 1995 et 2005 qui a entraîné un boycott de ce poisson, relayé par différentes ONG. Le label MSC est donc particulièrement important dans ce pays pour rassurer les consommateurs de la durabilité de cette pêche. Le marché américain est particulièrement dynamique et a pris le relais du marché chinois lors de la crise sanitaire.

Cette concentration des débouchés sur deux marchés montre la nécessité pour la France de diversifier ses exportations en prospectant davantage les marchés des pays du Golfe et d'Europe du Nord.

La gestion de la pêche à la légine dans quatre pays concurrents de la France.

L'Australie, le Chili et l'Argentine ont des points communs avec la France : ces pays disposent de **pêcheries réservées de fait à des opérateurs nationaux** même si des intérêts étrangers peuvent être présents au capital des armements et des **obligations de débarquement dans le pays** pour garantir la traçabilité de la ressource. En revanche, ces trois pays ont tous des **modes de gestion plus libéraux** des droits de pêche avec des quotas individuels transférables en Australie et en Argentine et des quotas vendus aux enchères au Chili. Les ressources pour l'Etat tirées de cette pêcherie par tonne de poisson sont du même ordre de grandeur qu'en France au Chili, mais beaucoup plus faibles en Australie et surtout en Argentine où elles sont presque nulles.

Australie : 3 400 tonnes pêchées dans leurs ZEE et 330 tonnes dans les eaux internationales, des TAC qui ont beaucoup fluctué

Pour la campagne 2022, 3 400 tonnes de légine ont été pêchées dans les ZEE australiennes et 330 tonnes dans les zones internationales. L'Australie fait partie de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) et a des règles de gestion proche de celles pratiquées par la France. En Australie, le Total Admissible de Capture (TAC), qui correspond à la quantité totale pouvant être prélevée sur une population et qui est fixé chaque année sur une zone sur avis scientifique, puis distribué en quotas entre les navires autorisés, a beaucoup fluctué et l'an dernier, le recrutement a été revu à la baisse entraînant ainsi une baisse significative du TAC de la pêcherie de Heard et Mac Donald qui est la principale des deux pêcheries australiennes et dont la ressource est très liée à celle des Kerguelen.

Chili : 3 400 tonnes pêchées dans un contexte de forte surexploitation de la ressource, un recours important aux eaux internationales et un dispositif intéressant de mise aux enchères des quotas

Pour la campagne 2022, 3 400 tonnes de légine ont été pêchées dans les ZEE chiliennes et débarquées au Chili afin de s'assurer du respect des quotas. Seuls des navires chiliens ont le droit de pêcher dans la ZEE chilienne. Le Chili suit volontairement les recommandations de la CCAMLR. Le pays a eu un mode de gestion beaucoup moins durable (surpêche) qui explique largement les difficultés actuelles de sa pêcherie vieillissante, la restructuration importante qu'a connue la filière légine et le défaut d'investissement dans des bateaux modernes.

Chaque année, 10% des droits de pêche sont renouvelés, c'est-à-dire que les droits ont une durée de 10 ans. Une part pouvant aller jusqu'à 30% du quota échangeable est attribuée à la pêche artisanale et les quotas artisanaux ne sont cessibles qu'entre pêcheurs artisanaux. Les quotas des acteurs industriels ne sont ni cessibles, ni transférables. La procédure d'attribution des quotas se fait aux enchères à bulletin secret pour chaque lot de quota représentant entre 0,5 et 2% du quota, soit entre 18 et 74 tonnes.

Argentine : 3 000 tonnes de capture, soit un montant inférieur au TAC qui témoigne d'un certain épuisement de la ressource

La pêche à la légine argentine dispose d'un TAC de 3 700 tonnes assez stable au cours des dernières années qui a été fixé sur la base de critères scientifiques. Les exportations de légine, qui ont représenté en 2022 un montant de 63 M€ pour 3 000 tonnes débarquées en Argentine, témoignent d'un certain épuisement de la ressource. Si les bateaux argentins ont pêché par le passé en zone internationale, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Corée du Sud : des captures en zones internationales en croissance (4 500 tonnes en 2021)

La Corée du Sud se distingue puisqu'elle est le seul des pays étudiés à pêcher exclusivement dans les eaux internationales et à bénéficier récemment d'une hausse significative des captures alors que les autres pays enregistrent plutôt des baisses.

La baisse des ressources locales (Chili) ou une ZEE de dimension réduite (Australie) ont conduit les armements chiliens et australiens à être beaucoup plus offensifs pour obtenir des licences de pêche dans les eaux internationales et amortir ainsi leurs investissements. L'exemple de la Corée va dans le même sens et doit inciter les opérateurs français à être plus offensifs pour obtenir des droits de pêche dans les eaux internationales. Aujourd'hui, un seul opérateur français est présent pour des montants très faibles.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Bureau PILOT
Contributeurs : SER de Pékin, SER de Washington, SER de Tokyo, SER de Buenos Aires, SER de Canberra, SE de Séoul, SE de Santiago du Chili et le réseau des conseillers pour les affaires agricoles
Date : Juillet 2023